

Arret de travail avant un congé de maternité

Par nanou, le 16/02/2008 à 16:13

je souhaite m arrété car j ai un travail pénible et difficile je suis enceinte de 4 mois mon congé de maternité prendra effet le 22 mai 2008 pour un accouchement prévue le 17 juillet 2008 je travail seulement que depuis le 24 novembre 2007 ou je suis maintenant engagé en cdi après une période d essai de 2 mois qui a expiré le 24 janvier si je m arrète en plein mois de février c est a dire a la date d aujourd hui sur quel salaire la sécu va se baser pour m indemniser alors que mon mois de février n est pas terminé ai je droit a un congé de travail plus tot sans perte de salaire